

---

**Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires**

---

Un décret de la S.-C. des Indulgences, en date du 13 novembre 1901, a exigé que toutes les confréries du Saint et Immaculé Cœur de Marie, érigées par les ordinaires en vertu de pouvoirs spéciaux, fussent agrégées à l'Archiconfrérie établie dans l'église Notre-Dame des Victoires, à Paris.

S. S. le Pape Léon XIII a accordé un délai d'un an aux pays d'Europe et un délai de deux ans aux régions extraeuropéennes.

Le délai de deux ans pour nos pays d'Amérique a pris fin le 13 novembre 1903. Depuis cette date les confréries qui n'ont pas obtenu leur agrégation ne participent plus aux indulgences qui leur avaient été accordées.

Les demandes d'agrégation doivent être adressées à M. le curé de Notre-Dame des Victoires, directeur de l'Archiconfrérie, à Paris.

---

**VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS****JOURNAL DE LA MISSION DE 1816**

(Suite.)

---

On se rappelle que par le traité de 1783, date où l'indépendance des Etats-Unis fut reconnue par la Grande Bretagne, il fut convenu qu'au sud du 45° degré de latitude, les possessions Anglaises et Américaines seraient séparées par une ligne tirée au milieu du fleuve Saint-Laurent et des lacs qui le forment ; que tout ce qui resterait à droite de cette ligne, en allant à l'ouest, appartiendrait à l'Angleterre, et que toutes les terres à gauche appartiendraient aux Etats-Unis. Par cet arrangement le Fort Pontchartrain, ou ville du Détroit, ainsi que le Fort Français de Niagara tombaient dans l'Etat des Américains. Cependant, sous prétexte de quelques territoires Britanniques injustement retenus par eux, notre gouvernement différa jusqu'en 1795, c'est-à-dire douze ans, à rendre ces postes. En conséquence, les missionnaires établis pour la desserte de tout ce